



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

### Le conseil des commissaires adopte le plan annuel de répartition de la clientèle 2017-2018

(Saint-Jérôme, le mercredi 25 janvier 2017) – À la CSRDN, la prochaine rentrée scolaire sera synonyme de l'ouverture de deux nouvelles écoles primaires. Dans cette perspective, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) adoptait, lors de sa séance du 24 janvier, le plan annuel de répartition de la clientèle 2017-2018. Les grands objectifs de ce plan sont, entre autres, de maximiser l'utilisation de tous les locaux et de permettre à chaque établissement scolaire de réaliser pleinement sa mission, dans le respect des priorités établies, tout en favorisant la proximité des services et en tenant compte d'un vaste territoire à desservir composé de quinze villes et municipalités.

Ainsi, après l'analyse des commentaires recueillis lors de la tournée de consultation, il a été convenu que les élèves devant être déplacés de l'école des Hautbois vers l'école Mer-et-Monde ne le soient pas. Ils pourront poursuivre leur scolarité à l'école des Hautbois. Le déplacement d'élèves de l'école des Hautbois, de l'école de la Volière et de l'école Mer-et-Monde vers la nouvelle école de Saint-Colomban s'effectuera quant à lui dès la prochaine rentrée scolaire.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est consciente de la forte croissance démographique dans le secteur bordant les écoles des Hautbois, Sainte-Anne, Mer-et-Monde, à l'Orée-des-Bois, de la Volière et la nouvelle école qui ouvrira ses portes en septembre prochain. C'est pour cette raison qu'elle analyse actuellement divers scénarios qui lui permettront d'ajouter des espaces au parc immobilier existant.

Dans le secteur regroupant les écoles aux Quatre-Vents, à l'Unisson, de la Croisée-des-Champs et la nouvelle école de Saint-Janvier, les hypothèses proposées lors des consultations sont maintenues et des aménagements seront possibles pour permettre aux élèves de la 6<sup>e</sup> année des écoles à l'Unisson et aux Quatre-Vents de terminer leur primaire à leur école. Ces aménagements sont envisageables puisque tous les élèves de ce secteur fréquenteront la même école secondaire, soit l'école secondaire de Mirabel. La décision prise est basée sur les plus récentes recherches en éducation prônant une transition harmonieuse vers le secondaire en plaçant l'élève dans des conditions favorables afin d'assurer sa persévérance et sa réussite.

Enfin, dans le secteur d'Argenteuil, toutes les hypothèses présentées lors des consultations sont maintenues avec des aménagements possibles pour les élèves de l'école l'Oasis, entre autres, pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année qui pourront y terminer leur primaire. Le transfert des élèves de l'école Saint-Julien vers l'Édifice Le Parallèle est également maintenu permettant ainsi à ces derniers de bénéficier de plus d'espace.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord réitère l'importance de convenir d'un calendrier de rencontres avec ses partenaires des villes et des municipalités afin d'être mieux informée des développements domiciliaires à venir et de pouvoir en tenir compte de façon harmonieuse dans l'élaboration des futurs plans de répartition de la clientèle. Elle s'engage d'ailleurs à entreprendre des démarches très rapidement auprès des autorités municipales.

Pour consulter le plan de répartition de la clientèle 2017-2018 : [www.csrdsn.qc.ca](http://www.csrdsn.qc.ca), section « Citoyens », onglet « Conseil des commissaires ».

-30-

Source : Nadyne Brochu, conseillère en communication  
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord | 450 438-3131, poste 2103 | [brochun1@csrdsn.qc.ca](mailto:brochun1@csrdsn.qc.ca)

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / [csrdsn.qc.ca](http://csrdsn.qc.ca)

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1